

@ DVALORIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 271 635 €
19 avenue du Pouligou
44380 PORNICHE
494 967 474 RCS Saint-Nazaire

**Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des titres de la SAS @ D Anglais
apportés par Monsieur Frédéric DEHAME à la société @DVALORIA**

AEC Commissariats

Cocerto Audit
1 rue Edouard Nignon - CS 77214
44372 Nantes Cedex
02 40 68 20 20
nantes@cocerto.fr

@ DVALORIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 271 635 €
19 avenue du Pouligou
44380 PORNICHET
494 967 474 RCS Saint-Nazaire

**Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des titres de la SAS @ D Anglais
apportés par Monsieur Frédéric DEHAME à la société @DVALORIA**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 6 février 2024, concernant l'apport des titres de la société SAS @ D Anglais devant être effectué par Monsieur Frédéric DEHAME au profit de la société SARL @ DVALORIA, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-33 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
3. Conclusion.

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1. Présentation de l'opération

Monsieur Frédéric DEHAME envisage d'apporter à la SARL @DVALORIA, les 15 000 actions de la SAS @ D Anglais qu'il détient.

Cet apport sera rémunéré par l'attribution de parts sociales de la société SARL @DVALORIA.

L'opération d'apport a pour objectif de placer les actifs de la personne physique apporteuse au sein d'une société holding.

1.2. Présentation des sociétés concernées

1.2.1. Sociétés dont les titres sont apportés

La société @ D Anglais est une société par actions simplifiée. Le capital social de cette société s'élève à 25 000 € divisé en 25 000 actions de 1 € chacune, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 830 249 462.

Son siège social est situé à PORNICHTET (44380), 19 avenue du Pouligou.

Son objet social est le suivant :

- La formation pour adultes en langue. L'achat, la location de matériel d'enseignement de formation, la vente de cours, de stages.
- La participation de la société, par tous les moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.
- Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

La société clôture son exercice social le 31 août de chaque année.

1.2.2. Société bénéficiaire de l'apport

La société @DVALORIA est une société à responsabilité limitée. Son capital social s'élève à 271 635 €, divisé en 18 109 parts sociales de 15 € chacune.

Son siège social est situé à PORNICHTET (44380), 19 avenue du Pouligou.

Son objet social est le suivant :

- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers, et objets mobiliers s'y rattachant ou accessoire; Toutes

opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faire la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; Le cautionnement hypothécaire ou non, des associés pour les emprunts contractés par eux en vue de faire apport à la société ;

- Toutes activités de marchand de biens, à savoir: l'achat de biens immobiliers propres ou terrains en vue de leur revente, travaux de rénovation, réhabilitation, remise en état de biens immobiliers propres, la création de lotissements sans viabilisation, l'achat de parts sociales de sociétés immobilières en vue de leur revente, l'achat de fonds de commerce en vue de leur revente ;
- La prise de participation par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes entreprises civiles, industrielles, commerciales ou artisanales et toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités ;
- Le placement et la gestion des fonds lui appartenant, l'octroi d'avances de trésorerie, de cautions, avals et garanties qu'il sera jugé utile d'apporter à des sociétés dans lesquelles la société détiendra une participation ;
- Toutes opérations se rattachant aux conseils en matière de management, organisation et la gestion directe ou indirecte de toutes entreprises ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

La société clôture son exercice social le 31 août de chaque année.

1.3. Description de l'apport

Monsieur Frédéric DEHAME envisage d'apporter à la société SARL @DVALORIA la pleine propriété de 15 000 actions de la société SAS @D Anglais, qu'il détient, représentant 60% du capital de cette dernière.

Les 15 000 actions apportées de la société SAS @D Anglais sont entièrement libérées. Cet apport est évalué à la somme de 22 200 € pour 15 000 actions de la société SAS @D Anglais.

1.4. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport des titres de la société @D'Anglais, il sera attribué à Monsieur Frédéric DEHAME, 1 480 parts sociales de la société SARL @DVALORIA.

1.5. Méthode d'évaluation retenue

S'agissant d'un apport de titres effectué par des personnes physiques, les parties ont procédé à une évaluation des actions apportées à la valeur réelle.

2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport

2.1. Diligences mises en œuvre

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté en :

- la prise de connaissance du contexte général de l'opération et de sa finalité par entretiens auprès des conseils des dirigeants,
- l'examen du projet de contrat d'apport,
- le contrôle de la réalité et de la propriété des titres apportés et de l'absence d'éléments réduisant leur libre disposition,
- la revue des principaux postes des comptes annuels clos au 31 août 2023 en s'appuyant sur le dossier de travail de l'expert-comptable,
- La communication par le commissaire aux comptes de son intention de certifier les comptes de la société @ D Anglais clos le 31 août 2023,
- la consultation des documents financiers et juridiques, utiles à l'accomplissement de notre mission,
- l'appréciation de la méthode de valorisation de l'apport retenue et le contrôle de sa correcte mise en œuvre,
- la vérification jusqu'à la date du présent rapport de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport

Conformément au règlement ANC 2014-03, s'agissant d'un apport de titres effectué par une personne physique, cette opération est réputée être réalisée sous contrôle distinct.

En conséquence, les parties ont procédé à une évaluation des actions apportées à la valeur réelle.

2.3. Appréciation de la valeur de l'apport

Les 15 000 actions de la société SAS @ D Anglais ont été évaluées par les parties à la somme de 22 200 €, pour 60% du capital de la société, soit une valorisation de 37 000 € pour la totalité du capital de la société SAS @ D Anglais.

Cette valorisation a été établie par application d'une méthode basée sur une approche patrimoniale en s'appuyant sur les comptes annuels clos le 31 août 2023.

Cette méthode nous semble pertinente et nous validons sa correcte application.

Nous avons par ailleurs confronté cette valorisation par rapport à une valorisation basée sur le rendement.

Nous avons également obtenu une lettre d'affirmation du dirigeant mentionnant l'absence de faits ou d'événements intervenus depuis le 31 août 2023 susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Nos travaux ne nous conduisent pas à remettre en cause la valeur retenue dans le cadre de l'apport.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 22 200 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société SARL @DVALORIA, bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Nantes
Le 21 février 2024

Pour la société
AEC COMMISSARIATS – Cocerto Audit

Yves BOUTRUCHE
Commissaire aux apports